



La fin de la norme saucisses et œufs durs ?

Matignon promet des mesures dès le 2 avril pour en finir avec l'abus, dans tous les domaines, de normes applicables aux collectivités territoriales.

« **L**e Premier ministre annoncera les décisions que le gouvernement mettra en œuvre pour alléger notre droit lors du prochain Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), qui se tiendra le 2 avril », a annoncé Matignon hier. Pour les services du Premier ministre, alléger les quelque 400 000 normes existantes en France constitue, « dans la crise que nous traversons, un enjeu économique, budgétaire, mais aussi démocratique ».

Dans ce document d'une centaine de pages sur « la lutte contre l'inflation normative », Alain Lambert, président (divers droite) du conseil général de l'Orne, ancien ministre du Budget, et Jean-Claude **Boulard** (PS), maire et président de la communauté d'agglomération du Mans, ex-député, proposent « d'alléger le stock de normes et d'endiguer leur flux ».

Les propositions du rapport sont réparties en 13 chapitres. Il y est question entre autres d'« abroger », « adapter ou alléger » les normes, les « revisiter », « freiner les excès normatifs des fédérations sportives », « nettoyer les normes européennes ». Pour agir rapidement, les deux auteurs préconisent notamment de passer par la voie des ordonnances. Ce que le président François Hollande envisage, d'ailleurs.

« Pour lancer le mouvement » de suppression de normes, Alain Lambert et Jean-Claude Boulard, dont le travail emprunte beaucoup au registre humoristique, ont décerné



En France, un article du Code rural prescrit la place respective des saucisses, œufs, nuggets, petits pois et autres produits dans tous les restaurants scolaires.

Photo Philippe RIEDINGER

« des prix pour dresser un petit podium des normes absurdes ».

Y occupe la plus haute marche « la norme saucisses, œufs durs, nuggets » figurant à l'article L 230.5 du Code rural, intégrant un décret et un arrêté du 30 septembre 2011 « prescrivant la place respective des saucisses, œufs, nuggets, petits pois et autres produits dans tous les restaurants scolaires de France ».

Ils racontent aussi comment le Stade brestois, appartenant à la Ligue 1 de football professionnel et devant impérativement, pour ce faire, disposer d'un centre de formation, a dû renoncer à celui-ci parce qu'une association environnementale a trouvé sur l'emplacement prévu « des escargots de Quimper, espèce protégée au niveau national ».